

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 septembre 2013

Convocation du 05 septembre 2013

Publication du 25 octobre 2013

Étaient présents : Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Était représenté : Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

Étaient absents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 09 septembre 2013 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

- ✓ Le nettoyage des regards a été effectué le 29 août 2013. Un plan d'entretien sur 5 ans des réseaux d'eaux pluviales est en cours d'étude et sera prochainement présenté.
- ✓ Les travaux de mise aux normes électriques de la cage d'escalier ont été réalisés à l'école. Les locaux scolaires sont ainsi entièrement conformes aux normes électriques à ce jour.
- ✓ Suite à un incident technique, les travaux de finition de l'abribus n'ont pu être achevés pour la rentrée.
- ✓ Des problèmes de civisme venant de jeunes âgés de 14 à 23 ans ont perduré pendant la période estivale.

II. Point sur la consultation d'architectes

L'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une mairie, d'une salle de rencontres et de loisirs et d'un atelier communal a été publié le 19 juillet 2013.

29 demandes de dossiers ont été faites auprès du secrétariat de Mairie. 25 candidatures ont été réceptionnées. La commission d'appel d'offres se réunira le samedi 14 septembre pour l'ouverture des plis et une analyse des références sera ensuite effectuée. Trois candidats seront retenus pour la seconde phase d'audition avec remise d'une intention architecturale. Conformément au Code des Marchés Publics, une indemnité, d'un montant de 2 000 € sera versée aux trois candidats ayant remis une intention architecturale.

III. Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée. Les effectifs sont les suivants :

- Classe de CP-CE1 (enseignante : Madame Tiphaine CHAPUIS, directrice) : 20 élèves
- Classe de CE2-CM1 (enseignante : Madame Catherine PIGERON) : 25 élèves
- Classe de CM1-CM2 (enseignant : Monsieur Philippe GUYOT) : 23 élèves

Soit 68 élèves en élémentaire

- Classe de TPS-PS-MS (enseignante : Madame Evelyne OLIVIER, directrice) : 20 élèves
- Classe de MS-GS (enseignante : Madame Stéphanie ANGILBERT) : 20 élèves

Soit 40 élèves en maternelle

Un accord a été donné aux enseignants pour l'utilisation du bâtiment préfabriqué pour diverses activités (arts plastiques, musique...) pour l'année scolaire 2013/2014. Cette organisation pourra être revue en fonction de la réforme des rythmes scolaires ou de la réouverture d'une classe en cas de hausse des effectifs.

IV. Finalisation de l'échange de parcelles avec Rémi GIBASSIER rue de la Source (délibération n°2013-40)

Par délibération n°2013-9 en date du 04 mars 2013, le Conseil Municipal a validé un échange de parcelles entre la commune et Monsieur et Madame Rémi GIBASSIER afin de résoudre un problème d'alignement rue de la Source. La rédaction notariée de cet échange a soulevé une difficulté liée au fait que la parcelle appartenant aux époux GIBASSIER est grevée d'une inscription d'hypothèque. Il convient de lever cette hypothèque avant de procéder à l'échange. Les frais de mainlevée s'élèvent à 300 €. La commune ayant sollicité cet échange, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour la prise en charge de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 abstention :

- **ACCEPTE** la prise en charge par la commune des frais de mainlevée d'hypothèque grevant la parcelle AA 151 s'élevant à 300 €;
- **PRÉCISE** que les parcelles AA 151 et AA 152, objets de l'échange, sont estimées à 50 € chacune ;
- **DONNE** mandat au Maire pour signer l'acte notarié.

V. Projet de construction de Romain GIBASSIER (délibération n°2013-41)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Romain GIBASSIER, jeune agriculteur, projette de construire un hangar agricole pour l'EARL GIBASSIER et une maison d'habitation pour son épouse et lui-même sur une parcelle cadastrée section WB numéro 23 lieu-dit « les Monteaux ». Par courrier en date du 3 septembre 2013, M. Romain GIBASSIER a sollicité l'autorisation de la commune de passer les différents réseaux (AEP, assainissement, électricité et téléphone) sur les parcelles AD 92 et éventuellement AD 93 appartenant au domaine privé communal. Par ailleurs, M. Romain GIBASSIER sollicite un droit de passage et de sortie sur le chemin rural dit « Sur le Vernois » afin d'accéder aux propriétés qui lui seront permises de construire. Afin de conserver une largeur de chemin suffisante pour le passage des divers engins agricoles, Monsieur Patrick GIBASSIER propose de céder à la commune une bande de terrain le long de la parcelle objet des futures constructions à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSENT** à Monsieur Romain GIBASSIER une servitude de tréfonds sur les parcelles AD 92 et AD 93, le cas échéant, pour le passage des réseaux nécessaires à son projet de construction ;
- **EXIGE** de la part des fournisseurs et des entreprises chargées des travaux de viabilisation que tous les réseaux soient passés en tranchée unique pour la traversée de la RD 31 ;
- **AUTORISE** l'aménagement d'une sortie et un droit de passage sur le chemin rural dit « Sur le Vernois » pour l'accès aux propriétés qui seront construites sur la parcelle WB 23 ;
- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur Patrick GIBASSIER de cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain destinée à élargir le chemin rural ;
- **CHARGE** le Maire de signer le plan de bornage dont les frais de géomètres seront pris en charge pour moitié par la commune ;
- **DONNE** mandat au Maire pour signer l'acte notarié enregistrant la servitude de tréfonds au profit de Monsieur Romain GIBASSIER dont les frais seront à la charge de Monsieur Romain GIBASSIER ;
- **DONNE** mandat au Maire pour signer l'acte notarié de cession à l'euro symbolique au profit de la commune dont les frais seront à la charge de la commune.

VI. Décision budgétaire modificative n°3 (délibération n°2013-42)

S'agissant des travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires (article 21312), 4 000 € ont été prévus au budget primitif et complétés de 5 500 € par DM n°2 pour les travaux électriques. Le changement du chauffe-eau, le remplacement d'une vasque, l'installation d'une prise de terre qui était inexistante ainsi que le déplacement de la sonnette ont engendré des frais supplémentaires. Aussi, Monsieur le Maire propose d'ajouter 500 € sur cet article budgétaire.

Fabrice LAUNAY, adjoint, exprime sa désapprobation concernant la facture de plomberie d'un montant de 960 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 2 abstentions :

- **DÉCIDE** d'inscrire 500 € à l'article 21312.

Monsieur le Maire propose d'inscrire 1 200 € à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » pour le paiement du repas des bénévoles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'inscrire 1 200 € à l'article 6232.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
21312 (21) Bâtiments scolaires	500 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	500 €
TOTAL	500 €	TOTAL	500 €

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
6232 fêtes et cérémonies	1 200 €		
023 (023) Virement à la section d'investissement	500 €		
TOTAL	1 700 €		

1 700 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (35 583 €)

Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 33 883 €

VII. Demande de partage de locaux avec ADMR

Monsieur Philippe COITOUX, président de l'association ADMR Gevrey-Chambertin / Nuits-Saint-Georges a sollicité l'utilisation du bâtiment préfabriqué pour l'accueil périscolaire du matin et du soir afin de permettre une dissociation cantine / périscolaire. Cette salle étant déjà utilisée par les enseignants pour diverses activités, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur COITOUX de prendre attache avec la directrice de l'école élémentaire pour étudier avec elle si une utilisation conjointe est envisageable ou non et, le cas échéant, de conclure une convention tripartite (collectivité, école et association ADMR), pour une utilisation conjointe école / ADMR pendant les périodes scolaires, dans la mesure où la commune, au titre de l'année scolaire 2013/2014, n'y est pas opposée.

VIII. Demande de mise à disposition du foyer pour activité associative

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Fabrice LAUNAY, titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisirs Sportifs, qui présente un projet d'ouverture d'une section de gymnastique volontaire enfants (4 à 6 ans) à Saulon-la-Rue et sollicite à ce titre, préalablement au lancement d'un sondage d'intentions d'inscriptions, le prêt gracieux du foyer communal dans un créneau de 2 heures à définir, soit le mardi en fin d'après-midi soit le mercredi matin.

Le Conseil Municipal donne son accord concernant ce prêt et encourage ce projet prometteur pour l'animation du village.

IX. Congrès des Maires (délibération n° 2013-43)

Monsieur le Maire sollicite la prise en charge par la commune de son inscription au congrès 2013 des Maires conformément aux dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais de transports et d'hébergement restant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de prendre en charge cette dépense, les crédits suffisants étant inscrits au budget.

X. Compte rendu des réunions

✚ Commission eau-assainissement – Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD)

Philippe RUPIN rend compte de la réunion de la commission eau-assainissement : affermage de l'assainissement pour toutes les communes du territoire, choix du délégataire de service public (VÉOLIA), fixation de tarifs de l'assainissement identiques pour toutes les communes à compter du 1^{er} novembre 2013.

✚ Commission extrascolaire – Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD)

Une réunion de la commission extrascolaire se tiendra mardi 10 septembre. Alexandre GARNERET, ayant en charge cette commission, présentera un rapport sur l'organisation actuelle de l'accueil de loisirs assuré par l'Association Familles Rurales. Suite à cette étude, le conseil communautaire puis les conseils municipaux auront à se prononcer sur l'ajout dans les statuts de la CCSD de la compétence extrascolaire.

XI. Questions et informations diverses

✚ Surveillance de la qualité de l'air dans les ERP

L'article 180 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II » instaure une obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public. La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation s'articulera autour de 4 échéances :

- Ⓢ avant le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles ;
- Ⓢ avant le 1^{er} janvier 2018 pour les écoles élémentaires ;
- Ⓢ avant le 1^{er} janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignements du second degré ;
- Ⓢ avant le 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements.

La surveillance de la qualité de l'air intérieur devra être réalisée tous les 7 ans (2 ans en cas de dépassement des valeurs limites). Selon l'étude d'impact réalisée par le ministère, les coûts liés à cette surveillance sont estimés à 2 600 € en moyenne par établissement.

✚ Redevance incitative

Dans le cadre de l'année de test de la redevance incitative, la commune a reçu une facture estimative pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 qui s'élève à 547,25 € décomposés en une part fixe correspondant au volume du plus gros bac (660L), 16 levées mairie, 11 levées cimetière, 14 levées foyer communal. À l'issue de la période de lissage (3 ans) appliquée aux professionnels et aux collectivités, la redevance incitative aura un coût annuel pour la commune d'environ 2 000 €.

En raison du coût de la redevance des ordures ménagères, Madame Pascale REMONDINI demande que le prix de location du foyer communal soit revu à la hausse à partir du 1^{er} janvier 2014 pour y intégrer le prix de la levée. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

✚ Roselière d'Épernay-sous-Gevrey

La commune d'Épernay a adressé une invitation à visiter et découvrir le samedi 21 septembre son système d'assainissement collectif récemment mis en service.

✚ Terres agricoles

La SAFER informe la commune du projet de vente des terres agricoles des conjoints DUFRAISSE pour lesquelles la commune s'était portée acquéreur, à Madame Edwige CONTOUR, exploitante agricole, bénéficiaire d'un droit de priorité sur ces parcelles.

Affouages / pâtis

Le problème de pâtis non entretenus, causant ainsi des nuisances aux autres jardiniers, est évoqué. Celui-ci devra être étudié par la commission concernée. Les conditions d'exploitation des affouages (dates limites, sanctions encourues) devront également être rappelées aux affouagistes par le biais du règlement d'exploitation. Éric DESQUIREZ fait part de la suggestion de mettre à disposition des affouagistes une zone de stockage de leur bois comme cela se fait dans d'autres communes.

Dépôts sauvages

Éric DESQUIREZ rappelle que des matelas demeurent dans les bois de Saulon-la-Rue et appelle à leur retrait. Il est signalé à cette occasion la quasi impossibilité de circuler sur la voie romaine en raison de son remblaiement par de la terre agricole.

Un dépôt sauvage de matériaux consécutifs à des travaux a été constaté chemin des Cerisiers Blancs. Une plainte sera déposée en gendarmerie.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.